

# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL D'ASQUES

## Du 13 décembre 2017

La séance est ouverte à 18 h30 par Monsieur le Maire. Tous les membres du Conseil sont présents à l'exception de Mme Sylvie Chanioleau, ayant donné procuration à Mme Murielle Darcos. Le quorum étant atteint, Mme Murielle Darcos est désignée secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Tarifs communaux 2018
- Projet FDAEC 2018
- Travaux marché du logement
- Prêt Palulos CDC pour les travaux de rénovation du logement au dessus de la Mairie
- Délibération recrutement de l'agent recenseur
- Nouveaux statuts de la Communauté de Communes
- Nouveaux statuts du SIAEPA
- Adhésion ou non au SDEEG pour la gestion DECI (défense extérieure contre l'incendie)

### Questions diverses :

### Délibérations fixant les tarifs communaux 2018

- LOYERS: Les loyers des 2 appartements du Presbytère et du bureau augmenteront à partir du 01/01/2018 **suivant l'indice de référence des loyers (IRL) du 1er trimestre 2017 (0.51 %)**. Vote à l'unanimité

*Voir délibération n°23-2017 DEL*

- CIMETIERE : Le prix du m<sup>2</sup> pour une concession au cimetière communal est de 46 €. Mr le Maire et le Conseil décident de ne pas augmenter le prix.

*Voir délibération n°26-2017 DEL*

- TARIFS POUR LE PONTON ET L'HIVERNAGE : Des travaux sont prévus pour l'année 2018. Mr le Maire et le Conseil Municipal décident d'augmenter de 1 euro les tarifs en 2018.

*Voir délibération n°24-2017 DEL*

- LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Mr le Maire et le Conseil Municipal décident de ne pas augmenter les prix en 2018. Le montant de la location réservée aux Asquais est de 180 €. La caution est de 80 €.

*Voir délibération 25-2017 DEL*

### Travaux FDAEC 2018 (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes)

Mr le Maire informe le Conseil que tous les travaux du dossier FDAEC 2017 ont été réalisés et qu'une nouvelle demande de subvention sera transmise au Conseil Départemental en janvier 2018. Elle concerne les travaux suivants :

- Menuiseries Mairie, école et cantine	14 165.06 € HT
- Travaux de réfection électrique du ponton	5 610.00 € HT
- Réfection du cadran d'horloge de l'église	842.00 € HT
- Travaux de mise en sécurité du lavoir	5 050.00 € HT

TOTAL dossier FDAEC 2018 25 667.06 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FDAEC pour un montant de 25 667.06 €.

*Voir délibération n°27-2017 DEL*

## **Travaux marché « logement au dessus de la Mairie »**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a organisé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics) une consultation au BOAMP n°17-126206, pour les « travaux de rénovation énergétique du logement au dessus de la Mairie », validés et autorisés par délibération n°02-2016 DEL.

Que la date de réception des offres était fixée au 12 octobre 2017 à 17 heures.

Que le Commission s'est réunie le 13 octobre 2017 à 10 heures afin de procéder à l'ouverture des plis.

Que la Commission s'est réunie le 10 novembre 2017 à 10 heures afin de retenir les entreprises et valider la notification des marchés.

Mr Le Maire présente la liste des entreprises retenues,

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le choix de la commission :

Lot n°1 Gros œuvre : CM EURL pour un montant HT de 17 060.56 €

Lot n°2 Charpente et couverture : 3 B Bâti Bois Bordeaux pour un montant HT de 19 548.98 €

Lot n°3 Menuiseries extérieures : SAS MURISO pour un montant HT de 12 186.70 €

Lot n°4 Menuiseries intérieures : Menuiserie Bois Baronnaise pour un montant HT de 10 634.76 €

Lot n°5 Plâtrerie et isolation : Ambiance déco pour un montant HT de 22 534.35 €

Lot n°6 Electricité : EURL Cabanat pour un montant HT de 8 094.08 €

Lot n°7 Plomberie : SARL M pour un montant HT de 17 027.00 €

Lot n°8 Carrelage : SARL DIAS pour un montant HT de 8 681.65 €

Lot n°9 Peinture : Entreprise Cabannes pour un montant HT de 13 984.51 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces travaux.

*Voir délibération n°28-2017 DEL*

## **Prêt Palulos Caisse des Dépôts et Consignations pour les travaux de rénovation du logement au dessus de la Mairie**

Mr Christophe Henry informe le Conseil que pour la réhabilitation du logement situé au 87 Rue de l'Ecole, la commune doit réaliser un prêt d'un montant de 74 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les termes ci-dessous :

- Prêt PAM 1.35 % pour un montant de 62 000 € sur 20 ans
- Prêt PAM taux 0% pour un montant de 12 000 € sur 15 ans

Le montant du loyer financera l'emprunt.

A cet effet, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt réglant les conditions, ainsi que tous les actes de gestion utiles y afférent, dans la limite des 74 000 €.

*Voir délibération n°29-2017 DEL*

## **Délibération recrutement de l'agent recenseur**

Mme Murielle Darcos annonce que le recensement 2018 se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018 et présente au Conseil Municipal l'organisation de cette opération et les modalités de rémunération de l'agent recenseur, Mme GADY Elodie, ancienne factrice de la Commune. Elle connaît donc déjà toutes les rues. Deux demi-journées de formation auront lieu le lundi 8 et 15 janvier 2018 et une journée de tournée de reconnaissance aura lieu le mardi 9 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer la rémunération à 35/semaine au taux du SMIC horaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (avec les 10 % de congés payés) pour la totalité de sa mission. Une dotation forfaitaire de 911 € sera allouée par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rémunération de l'agent recenseur pour l'année 2018.

*Voir délibération n°30-2017 DEL*

## **Nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Fronsadais**

Mr le Maire fait lecture des modifications à apporter aux Statuts de la Communauté de Communes, qui doit détenir 9 compétences parmi les 12 listées en tant que compétences obligatoires et optionnelles au titre de l'année 2018 pour pouvoir continuer à bénéficier de la DGF bonifiée. A savoir :

- exercer la compétence en matière d'assainissement et d'eau potable dans le cadre d'une gestion collective concertée ;
- exercer la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- modifier le libellé de la compétence obligatoire n°1 « aménagement de l'espace communautaire » du fait que la Communauté de Communes n'exerce pas la compétence PLUI
- modifier le libellé de la compétence « politique du logement social » (n°2 Optionnelle) ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, les élus municipaux décident à l'unanimité :

- D'approuver le transfert de compétence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence optionnelle « eau » comprenant l'eau potable dans son intégralité au profit de la Communauté de Communes du Fronsadais
- D'approuver le transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la compétence optionnelle « assainissement » comprenant la gestion dans son intégralité de l'assainissement collectif et non collectif au profit de la Communauté de Communes du Fronsadais
- D'approuver la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- D'approuver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la rédaction de la compétence obligatoire n°1 relative à l'aménagement de l'espace communautaire ;
- D'approuver à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la rédaction suivante de la compétence optionnelle n°2 « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées. »
- D'approuve la modification des statuts et de l'intérêt communautaire tel que proposé dans le document annexe ;

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour effectuer toutes les formalités administratives nécessaires et à signer tous documents utiles.

*Voir délibération n°37-2017 DEL*

## **Nouveaux statuts du SIAEPA**

Madame Claudine Arnaud informe le Conseil Municipal de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzaguais Fronsadais, portant notamment sur l'Article 2 : « le syndicat a pour objet de satisfaire aux besoins communs, qualitatifs et quantitatifs des communes et collectivités ».

La délibération du Conseil du SIAEPA du Cubzaguais Fronsadais n°2017/35 en date du 29 septembre 2017 visée par la préfecture le 3 octobre 2017 approuvant la modification des statuts, sera annexée.

Après lecture des modifications statutaires proposées, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification des statuts du SIAEPA.

*Voir délibération n°32-2017 DEL*

## **Adhésion ou non au SDEEG pour la gestion DECI (défense extérieure contre l'incendie)**

Mme Murielle Darcos fait part au Conseil Municipal de la demande du Syndicat Départemental d'Energie Electricité de la Gironde (SDEEG) de prendre la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), jusqu'ici exercé par le SDIS. Le SDEEG prendrait en charge la maintenance des points d'eau et bornes. Une participation forfaitaire sera demandée à toutes les communes adhérentes. Les travaux de création ou de remises aux normes seront proposés par devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie Electricité de la Gironde (SDEEG), pour la gestion DECI (défense extérieure contre l'incendie) et autorise Mr le Maire à signer tous documents utiles.

### **Questions diverses :**

- Mme Murielle Darcos fait part au Conseil Municipal d'une demande de plusieurs administrés de la Commune concernant la prolongation de la ligne transport 3011 « Libourne – St André de Cubzac ». Jusqu'à présent la ligne s'arrêtait à Saint Romain la Virvée. Les administrés d'Asques souhaitent donc qu'elle soit prolongée jusqu'aux arrêts de bus existants sur la Commune.  
Une demande sera adressée à Transgironde.
- Mme Claudine Arnaud fait par au Conseil Municipal d'une demande de l'association D'Asques et D'Ailleurs afin de pouvoir utiliser le réfectoire de la halte nautique tous les jours à midi pour le repas des employés. Il est rappelé que la halte nautique est un lieu d'accueil pour les touristes arrivés en bateaux .C'est également une salle de réunions, utilisée par toutes les associations de la Commune. L'entretien du bâtiment est réalisé chaque semaine par le personnel communal. Mr le Maire propose un vote pour l'utilisation du réfectoire de la halte nautique tous les jours. Mme Murielle Darcos ne souhaite pas participer au vote, du fait qu'elle fasse partie de l'association.  
Le Conseil vote : 2 abstentions - 5 contres

La séance est levée à 20h30